

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Septembre 2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	----- Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	5 à 7
Dispositif des délibérations	9 à 86
 <u>ACTES ADMINISTRATIFS</u>	
 <u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	
	89 à 92
 ✓ Décision n°2021-DP-044 du 8 septembre 2021 : Autorisation de signature d'une convention avec AQUATHELLE afin d'utiliser le centre aquatique pour le RAM et les assistantes maternelles.	
✓ Décision n°2021-DP-045 du 8 septembre 2021 : Autorisation de signature avec la compagnie « Dans les bacs à sable » du contrat relatif au spectacle « Noël au tour du monde » pour le RAM et les 2 HGI.	

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du jeudi 23 septembre 2021

Délibérations rendues exécutoires le 28 septembre 2021

I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- | | |
|--|-----------|
| 1. Adoption d'un règlement portant sur l'attribution aux communes d'un fonds de développement communautaire | UNANIMITE |
| 2. Traitement des archives communautaires papier et dématérialisées : signature de deux conventions d'accompagnement avec le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) | UNANIMITE |
| 3. Dissolution du Syndicat Mixte du Pays Vexin Sablons Thelle (Siren : 200020402) | UNANIMITE |
| 4. Demande d'adhésion de la commune d'Ansacq à la Communauté de communes Thelloise au 1 ^{er} janvier 2022 | UNANIMITE |
| 5. Représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) | UNANIMITE |
| 6. Rapport Annuel des délégués de service public – Equipement communautaire – Piscine Aquathelle – RAPPORT 2020 | UNANIMITE |

II- FINANCES

1.- BUDGET PRINCIPAL

- | | |
|--|-----------|
| 1. Affectation complémentaire résultats 2020 -Budget Principal | UNANIMITE |
| 2. Décision Modificative n°2/2021 - Budget Principal | UNANIMITE |
| 3. Participation financière SMOTHD – Avenant n°2 | UNANIMITE |
| 4. Appel à projets -Département Oise/Conférence des Financeurs : Ateliers numériques | UNANIMITE |

2.- BUDGETS ANNEXES

2.1.-Assainissement collectif

- | | |
|---|-----------|
| 1. Décision Modificative n° 1/2021 - Assainissement | UNANIMITE |
|---|-----------|

2.2.-Assainissement non collectif

- | | |
|---|-----------|
| 1. Décision Modificative n°1/2021 - SPANC | UNANIMITE |
|---|-----------|

2.3.-GEMAPI

NEANT

2.4.-TAD

NEANT

2.5.-ZAE

➤ **2.5.1- Neuilly en Thelle**

- | | |
|--|-----------|
| 1. Décision Modificative n°1/2021 - ZA Neuilly en Thelle | UNANIMITE |
|--|-----------|

➤ **2.5.2- Noailles**

- | | |
|---|-----------|
| 1. Décision Modificative n°1/2021 - ZA Noailles | UNANIMITE |
|---|-----------|

<p>➤ 2.5.3- Novillers-Sainte Geneviève</p> <p>1. Décision Modificative n°1/2021 - ZA Novillers</p>	UNANIMITE
<p>➤ 2.5.4- ZAE transférées Loi NOTRe dont la ZAE « Porte Sud de l’Oise »</p> <p>NEANT</p>	UNANIMITE
<p>III- COMMANDE PUBLIQUE</p> <p>NEANT</p>	
<p>IV- RESSOURCES HUMAINES</p> <p>NEANT</p>	
<p>V- EAU / ASSAINISSEMENT</p> <p>1. Rapports annuels des délégataires et rapport sur le prix et la qualité de service pour l’année 2020</p>	UNANIMITE
<p>VI- GESTION ET VALORISATION DES DECHETS</p> <p>1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l’année 2020</p> <p>2. Exonération de TEOM 2022</p> <p>3. Modalités, fournitures et accompagnement des projets de compostage</p> <p>4. Subvention d’achat de broyeurs</p> <p>5. Concours de recettes de restes</p> <p>6. Révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</p>	UNANIMITE UNANIMITE UNANIMITE UNANIMITE UNANIMITE
<p>VII- COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>1. Création d’un comité de pilotage en charge du suivi de la révision du SCOT</p> <p>2. Création d’un comité de pilotage en charge du suivi de l’élaboration du PCAET</p> <p>3. Conditions générales d’utilisation - Guichet numérique des autorisations d’urbanisme</p>	UNANIMITE UNANIMITE UNANIMITE
<p>VIII- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / TOURISME</p> <p>1. Convention de partenariat avec l’association Football Club de Chambly-Oise</p> <p>2. Cession de terrains – parcelles X352 – X354 – Neuilly en Thelle</p>	A LA MAJORITE UNANIMITE
<p>IX- MOBILITES / VOIRIES COMMUNAUTAIRES</p> <p>1. Pass Thelle Bus : modification du règlement intérieur</p> <p>2. Pass Thelle Bus – Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de transport à la demande</p>	UNANIMITE UNANIMITE
<p>X- PETITE ENFANCE</p> <p>NEANT</p>	

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : ADOPTION D'UN REGLEMENT PORTANT SUR L'ATTRIBUTION AUX COMMUNES D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Étaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : ADOPTION D'UN REGLEMENT PORTANT SUR L'ATTRIBUTION AUX COMMUNES D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16V ;
- Le projet de règlement ci-annexé ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 7 septembre 2021 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes Thelloise (CCT), pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires ;
- Qu'elle a la volonté de garantir un développement raisonné et équilibré du territoire entre centralités urbaines et ruralité, assurant ainsi dynamisme et qualité de vie ;
- Qu'avant l'adoption de son projet de territoire, la CCT souhaite mettre en place un dispositif de fonds de développement communautaire à l'intention de ses communes membres ;
- Que ce fonds doit permettre de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale ;
- Qu'un règlement d'attribution dudit fonds est proposé **dans le cadre de dépenses d'équipement des communes en rapport avec 4 thématiques :**
 - La culture
 - La santé
 - Le sport
 - La sécurité

Et d'une manière générale, tout projet d'équipement ayant une vocation intercommunale.

- Que la CCT met à disposition de ces projets une enveloppe annuelle dans la limite des crédits inscrits à son budget primitif.
- Que chaque commune ne pourra se voir financer qu'un projet par an ;
- Que l'attribution de chaque fonds de développement communautaire se formalisera par une délibération du Conseil communautaire et l'adoption d'une convention entre la Communauté de communes Thelloise et la commune bénéficiaire ;
- Que le fonds de développement communautaire sera versé selon les modalités fixées dans le présent règlement, après le vote de son budget primitif par la CCT ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la création d'un fonds de développement communautaire à l'intention des communes membres de la CCT, telle que définie ci-dessus ;
- **APPROUVE** le règlement d'attribution correspondant ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement et les conventions avec les communes qui en découleront ;
- **INDIQUE** que les versements prévus dans le cadre du fonds de développement communautaire, en tant que fonds de concours, sont imputés de la manière suivante lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement :
 - Communauté de communes : article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics »
 - Communes concernées :
 - Compte 131 si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire,
 - Compte 132 si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 8 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 49

**OBJET : TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES PAPIER ET DEMATERIALISEES :
SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE
GESTION DE L'OISE (CDG 60)**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES PAPIER ET DEMATERIALISEES : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE (CDG 60)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code du Patrimoine et notamment ses articles L 211-1, L 212-6, L 212-6-1 et L 212-10 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2321-2 ;
- La circulaire ministérielle DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 portant préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques ;

Considérant :

- La mission d'accompagnement ponctuel réalisée par le Centre de gestion de l'Oise (CDG 60) en 2019 et une partie de 2020 et son bilan, à savoir :
Total des archives prises en charge : 115,91 mètres linéaires
Classement : 14,3 mètres linéaires
Proposition d'élimination : 101,61 mètres linéaires ;
- La nécessité de poursuivre le traitement et l'élimination des archives papier de la Communauté de communes Thelloise, mission estimée à 230 mètres linéaires de papier à traiter (élimination, traitement et archivage) ;
- La proposition de mission du CDG 60 estimée à 108 jours d'intervention sur trois ans (36 jours par an à raison de trois fois par mois) pour un coût total de 30 240 €, soit 10 080 € par an (coût horaire fixé à 40 €) ;
- La nécessité de démarrer le traitement des archives dématérialisées qui est désormais obligatoire ;
- La proposition de mission du CDG 60 nécessitant une adhésion à l'année de 1500 €, à laquelle il convient d'ajouter, en première année de mise en place, un coût de 700 € correspondant au paramétrage et à la création de connecteurs ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un archiviste à conclure avec le CDG 60 pour le traitement des archives papier de la Thelloise ;
- **APPROUVE** la convention d'adhésion au SAE (Système d'Archivage Electronique) à conclure avec le CDG 60 pour le traitement des archives dématérialisées de la Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions ci-dessus ;
- **INDIQUE** que les crédits relatifs à la mise en œuvre de ces conventions seront inscrits au budget principal 2022 de la Thelloise et aux budgets suivants.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VEXIN-SABLONS-THELLE
(Siren : 200020402)**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VEXIN-SABLONS-THELLE
(Siren : 200020402)**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5212-33, L ; 5721-7, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 ;
- L'arrêté du préfet de la région Picardie, en date du 4 février 2009, reconnaissant le périmètre du Pays du Vexin-Sablons-Thelle ;
- L'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2009 portant création du syndicat mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle ;
- Les statuts et notamment les articles 3,4,6 et 9 ;

Considérant :

- La dissolution de plein droit du syndicat en raison de l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire ;
- L'inactivité du syndicat mixte depuis plus de deux ans (absence de réunion, absence de vote du budget, absence de vote du compte administratif) ;
- La volonté partagée des Communautés de communes membres du syndicat de le dissoudre :
 - CC THELLOISE : courrier en date du 1^{er} juillet 2021 à l'attention de madame la préfète de l'Oise et du 13 juillet 2021 à l'attention de monsieur le président de la Communauté de communes du Vexin-Thelle et de madame la présidente de la Communauté de communes des Sablons,
 - CC VEXIN-THELLE : courrier en date du 29 juillet 2021 à l'attention de monsieur le président de la Communauté de communes THELLOISE donnant l'accord de principe sur la dissolution et les conditions de liquidation,
 - CC SABLONS : courrier en date du 24 août 2021 à l'attention de monsieur le président de la Communauté de communes THELLOISE donnant l'accord de principe sur la dissolution et les conditions de liquidation,

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DONNE SON CONSENTEMENT** sur la dissolution du Syndicat mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle ;
- Sur la base du dernier compte administratif voté (2018), **ACCEPTE LES CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SYNDICAT** détaillées ci-après :
 - **Affectation des résultats comptables :**

Les Communautés de communes membres décident de la répartition des résultats de clôture du syndicat selon la même clé que celle définie à l'article 9 des statuts pour les contributions budgétaires, soit la population DGF de chacune des communautés.

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.3

Les résultats comptables sont les suivants :

- Les résultats comptables à intégrer aux budgets

RESULTATS DE CLÔTURE DU SYNDICAT	
Section d'investissement : + 1 191,00 €	Section de fonctionnement : + 3 574,85 €

Ces résultats sont répartis entre les trois communautés membres et repris à leur budget respectif

- A la ligne R001 pour le résultat d'investissement,
- A la ligne R002 pour le résultat de fonctionnement,

Selon la répartition suivante :

- Ligne R001 en investissement

CC VEXIN THELLE	203,67 €
CC SABLONS	382,67 €
CC THELLOISE	604,66 €
	1 191,00 €

- Ligne R002 en fonctionnement

CC VEXIN THELLE	611,30 €
CC SABLONS	1 148,62 €
CC THELLOISE	1 814,93 €
	3 574,85 €

- Les résultats à répartir comptablement

La répartition comptable des résultats entre les communautés membres est la suivante :

Répartition des soldes des comptes de résultat à la balance du jour de la dissolution		
Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire
1068	203,67 €	CC VEXIN THELLE
	382,67 €	CC SABLONS
	604,66 €	CC THELLOISE
	1 191,00 €	
110	611,30 €	CC VEXIN THELLE
	1 148,62 €	CC SABLONS
	1 814,93 €	CC THELLOISE
	3 574,85 €	

- Les restes à réaliser

Sans objet

○ **Répartition de l'actif et du passif :**

▪ Répartition de l'actif

Le dernier état de l'actif signé (2018) fait état d'une valeur nette comptable nulle.

Le compte 2183 ressort avec un montant brut de 1 331,96 € (constitué d'un ordinateur portable et d'une imprimante).

Ces outils sont obsolètes.

D'un commun accord, les communautés décident de les mettre au rebut et les sortir de l'actif.

Par conséquent, il n'y a pas de répartition d'actif à effectuer entre les trois communautés.

▪ Les emprunts

Sans objet

▪ Les restes à payer, les restes à recouvrer

Sans objet

▪ La trésorerie

Solde de trésorerie du syndicat	
Au jour de la dissolution :	4 765,85 €
Répartition de la trésorerie	
CC VEXIN THELLE	814,97 €
CC SABLONS	1 531,29 €
CC THELLOISE	2 419,59 €

▪ Les autres comptes présents à la balance

Sans objet

▪ Les régies de recettes et d'avances

Sans objet

○ **Transfert du personnel**

Sans objet

➤ **SOLLICITE** auprès de madame la préfète de l'Oise, l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte du Pays VEXIN-SABLONS-THELLE pour au plus tard le 31 décembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ANSACQ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VERECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ANSACQ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18 à L. 5211-20, L. 5211-39-2, L. 5211-25-1, D. 5211-18-2 et D. 5211-18-3 ;
- La demande de la commune d'Ansacq sollicitant son entrée dans la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération du conseil municipal de la commune d'Ansacq demandant son retrait de la Communauté de communes du Clermontois pour adhérer à la Communauté de communes Thelloise accompagné du document d'étude visé ci-dessous ;
- L'étude d'impact financier et effets sur l'organisation des services relatifs au retrait de la commune d'Ansacq de la Communauté de communes du Clermontois pour adhésion à la Communauté de communes Thelloise (présentant une estimation des incidences sur les ressources, les charges, les répartitions de l'actif et du passif et l'organisation des services) de la commune d'Ansacq et des Communautés de communes du Clermontois et Thelloise ;

Considérant :

- Le dialogue instauré entre madame le Maire d'Ansacq et ses services et chacun des présidents de Communautés de communes concernées et leurs directeurs généraux des services ;
- L'intérêt pour la commune d'Ansacq de se retirer de la Communauté de communes du Clermontois pour adhérer à la Communauté de communes Thelloise, le bassin de vie des habitants étant majoritairement tourné vers les communes de la Communauté de communes Thelloise ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DONNE SON ACCORD** pour l'entrée de la commune d'Ansacq dans la Communauté de communes Thelloise à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à ses communes membres afin que leur conseil municipal se prononce dans les trois mois à compter de ladite notification sur l'admission de la commune d'Ansacq ;
- **SOLLICITE** madame la préfète afin qu'elle prenne l'arrêté d'extension du périmètre de la Communauté de communes Thelloise à la commune d'Ansacq au 1^{er} janvier 2022.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 8 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Les délibérations n° 280720-DC-III.2 du 28 juillet 2020, n° 151020-DC-I.1 du 15 octobre 2020 et n° 151220-DC-I.6.3 du 15 décembre 2020, relatives à la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de divers organismes ;

Considérant :

- Qu'à ce jour, et compte tenu du calendrier de réunion des conseils municipaux, il convient d'arrêter la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) étant précisé que les communes de Mouchy-le-Châtel et Crouy-en-Thelle n'ont pas désigné de membres ;
- Que par conséquent la représentation de la Thelloise au sein de la CLECT peut être établie conformément au document annexé au rapport n°I.5 du Président ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DELIBERE** sur la représentation consolidée de la CLECT de la Communauté de communes Thelloise, conformément au tableau **ci-annexé** ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC – EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE – RAPPORT 2020

Numéro de la Délibération : 230921-DC-I.6

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC –
EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE – RAPPORT 2020**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3 ;
- Le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5 ;
- Le contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation de la piscine Aquathelle rendu exécutoire le 21 juillet 2017 avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 5 ans et ses articles 48 à 51 ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- La transmission par le délégataire de son rapport en date du 31 mai 2021 de son rapport annuel 2020 et la nécessité de son examen lors de la prochaine assemblée délibérante ;
- L'examen de ce rapport par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 septembre 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'examen du rapport annuel **ci-annexé** du délégataire de la piscine Aquathelle pour l'année 2020.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-I.6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

OBJET : AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant :

- Les résultats définitifs 2020 du budget principal et notamment le besoin de financement de la section d'investissement qui doit être couvert par des ressources propres ;
- L'affectation réalisée par la délibération n° 220621-DC-I-1.3 en date du 22 juin 2021 ;
- Qu'il convient d'ajuster l'affectation des résultats 2020 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à un ajustement de l'affectation de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :
- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal, soit + **2 596 195,69 €**, de la manière suivante :
 - à la couverture du besoin de financement en affectant **548 576,94 €** en investissement au compte **1068 (Recettes)** ;
 - pour le solde de **2 047 618,75 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002-Recettes.
- **CONFIRME** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **83 340,97 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001-Recettes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCII-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2/2021
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.1.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.1.5 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 de la Communauté de communes ;
- La délibération n° 220621-DC-I.1.4 du 22/06/2021 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°2 de 2021 **ci-annexé** ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (avec une abstention de Mme Gauvin),**

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	11 770,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	-67 318,84
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	-94 088,84	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	-67 318,84		TOTAL	-67 318,84

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

**OBJET : TRES HAUT DEBIT : AVENANT N°2- PARTICIPATION FINANCIERE -
REGULARISATIONS DES CONVENTIONS FINANCIERES INITIALES**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.1.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : TRES HAUT DEBIT : AVENANT N°2- PARTICIPATION FINANCIERE -
REGULARISATIONS DES CONVENTIONS FINANCIERES INITIALES**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- L'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;
- L'arrêté préfectoral en date du 02 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- La délibération n° 3.01 de la Communauté de communes du 19 décembre 2013, relative à son adhésion au SMOTHD et à la prise de compétence Très Haut Débit ;
- L'avis de la Commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Que depuis 2014, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal, les prises optiques permettant le déploiement du réseau FTTH, en contrepartie du versement par les collectivités de participations financières ;
- Que plusieurs conventions ont été signées entre la Communauté de communes (Pays de Thelle, Ruraloise puis suite à la fusion, Thelloise) et le SMOTHD afin de phaser sur 4 années l'installation de prises FTTH sur le territoire intercommunal ;
- Que le montant de la participation financière est fixé en fonction du nombre de prises réalisées et du coût unitaire de la prise FTTH (370 €) ;
- Les différentes participations versées depuis 2014 par l'intercommunalité ;
- Que suite aux études dites « BAL » (Boîtes aux lettres), effectuées par le prestataire de travaux et validées par le SMOTHD, le nombre de prises installées est supérieur aux prévisions indiquées dans les conventions et qu'il convient ainsi d'ajuster la participation financière de la Communauté de communes comme prévu dans les conventions initiales ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière valant avenant n°2 de régularisation des conventions financières initiales relative à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit d'un montant de 108 410 € et **ci-annexée**.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210923-230921DCII-1-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 29/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 45

**OBJET : APPEL A PROJETS DEPARTEMENT OISE/CONFERENCE DES FINANCEURS :
PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.1.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : APPEL A PROJETS DEPARTEMENT OISE/CONFERENCE DES
FINANCEURS : PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Les articles L.233-1 à L.233-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- L'avis de la Commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Que la Thelloise a souhaité mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie et a ainsi signé une convention avec le département/conférence des financeurs en 2018 ;
- Que la Thelloise propose des ateliers numériques auprès des séniors sur un rythme d'une séance par mois sur 3 communes sur la période 2019-2020 (pré-COVID-19, soit un total de 12 séances) ;
- Que la Conférence des financeurs renouvelle son appel à projets pour la période 2022-2024 pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention dans le cadre de son programme « Bien vieillir en préservant son autonomie » ;
- Que l'un des enjeux de ce nouvel appel à projets est d'accompagner et de soutenir les séniors fragilisés et vulnérables par le biais d'actions nouvelles, solidaires et innovantes ;
- Qu'au regard des enjeux et du succès des ateliers numériques, la Thelloise souhaite maintenir ses actions de prévention de la perte d'autonomie (notamment ses ateliers informatiques) et se porte candidate à l'appel à projet de la Conférence des financeurs ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2022-2024 entre le Département de l'Oise/Conférence des financeurs et la Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210923-230921DCII-1-4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE
N°1/2021**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.2.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L’instruction budgétaire et comptable M49 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.2.1.5 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement collectif ;
- L’avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°1 de 2021 **ci-annexé** ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE,

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	11,61
012	Charges de personnel	4 200,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	-19 261,64	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	15 073,25	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		11,61	TOTAL		11,61

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	6 726,75
13	Subventions d'investissement	3 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	18 800,00	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	15 073,25
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL		21 800,00	TOTAL		21 800,00

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	5 981 428,63	11,61	5 981 440,24
Investissement	9 295 925,00	21 800,00	9 317 725,00
Total Budget	15 277 353,63	21 811,61	15 299 165,24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210923-230921DCII2-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 45

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DECISION
MODIFICATIVE N°1/2021**

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.2.2.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L’instruction budgétaire et comptable M49 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.2.2.3 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement non collectif ;
- L’avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°1 de 2021 ci-annexé ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	-40 158,34	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	-5 000,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	18 800,00
023	Virement à la section d'investissement	45 158,34	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	18 800,00	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		18 800,00	TOTAL		18 800,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	79 958,34	001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	-16 000,00	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	45 158,34
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	18 800,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
	TOTAL	63 958,34		TOTAL	63 958,34

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	180 783,33	18 800,00	199 583,33
Investissement	149 361,90	63 958,34	213 320,24
Total Budget	330 145,23	82 758,34	412 903,57

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210923-230921DCII2-2-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 suppléés + 5 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.2.5.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.2.5.1.2 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE Neuilly-en-Thelle ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°1 de 2021 ci-annexé ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Neuilly-en-Thelle telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	42 925,74	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	-32 872,08	042	Opération d'ordre entre section	10 053,66
	TOTAL	10 053,66		TOTAL	10 053,66

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	42 925,74
040	Opérations d'ordre entre sections	10 053,66	040	Opérations d'ordre entre sections	-32 872,08
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
	TOTAL	10 053,66		TOTAL	10 053,66

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	3 252 007,58	10 053,66	3 262 061,24
Investissement	1 405 606,75	10 053,66	1 415 660,41
Total Budget	4 657 614,33	20 107,32	4 677 721,65

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCII2511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.2.5.2.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L’instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.2.5.2.2 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE Noailles ;
- L’avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°1 de 2021 ci-annexé ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Noailles telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	-325 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	-325 000,00
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	325 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	-325 000,00	042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	-325 000,00		TOTAL	-325 000,00

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	325 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	-325 000,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	3 325 743,40	-325 000,00	3 000 743,40
Investissement	1 899 792,57		1 899 792,57
Total Budget	5 225 535,97	-325 000,00	4 900 535,97

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 060-200067973-20210923-230921DCII2521-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 28/09/2021
 Affichage : 28/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Numéro de la Délibération : 230921-DC-II.2.5.3.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342.2 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération n° 300321-DC-I.2.5.3.2 du 30/03/2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE Novillers ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 07 septembre 2021 ;

Considérant :

- Le tableau récapitulatif des inscriptions de crédits de la décision modificative n°1 de 2021 **ci-annexé** ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Novillers telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	-350,08
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	7 402,08
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	5 471,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	-1 581,00
	TOTAL	5 471,00		TOTAL	5 471,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	-5 371,05
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,95	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	5 471,00
040	Opérations d'ordre entre sections	99,00	040	Opérations d'ordre entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL		99,95	TOTAL		99,95

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement			
Dépenses	154 213,39	5 471,00	159 684,39
Recettes	250 290,80	5 471,00	255 761,80
Investissement			
Dépenses	26 801,00	99,95	26 900,95
Recettes	185 799,25	99,95	185 899,20
Total Budget	404 504,19	10 942,00	415 446,19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCII2531-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 suppléés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2020

Numéro de la Délibération : 230921-DC-V.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.1411-3, L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- L'obligation de prendre acte de la présentation des rapports annuels des délégués du service public de l'assainissement ainsi que celle d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels des délégués pour l'année 2020 ci-annexés ;
- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020 ci-annexé.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-V-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2224-17-1 et D 2224-5 et D 2224-17-1 ;
- Le code de la commande publique ;
- Les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 06 septembre 2021 ;
- L'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 septembre 2021 ;

Considérant :

- Que le rapport annuel est public et consultable par tous au siège de l'EPCI dès sa publication. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport est porté à la connaissance du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation à l'assemblée délibérante. Le rapport est adressé à Madame la Préfète pour information ;
- Que pour le cas particulier du service public de prévention et gestion des déchets, et compte tenu des délais fixés par le CGCT, le rapport **ci-annexé** doit être présenté dans les six mois suivants la clôture de l'exercice concerné ;
- Que le bureau d'études mandaté par le SMDO, afin de réaliser la matrice des coûts, n'a pu nous fournir cette dernière que fin août de l'année N+1 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel **ci-annexé** sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-VI-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 suppléés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : EXONERATIONS DE TEOM 2022
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : EXONERATIONS DE TEOM 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13, L.2224-14, L.2333-77 et L.2333-78 ;
- Le code général des impôts et notamment son article 1521.III ;
- Les arrêtés préfectoraux en date des 2 décembre 2016 et 27 juin 2018 portant respectivement création de la Communauté de communes Thelloise et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Thelle n° 8.1 en date du 1^{er} mars 2010 et n° 8.2 en date du 2 juillet 2010 pour la mise en place de la Redevance Spéciale (RS) ;
- La délibération n° 2018-DCC-129 du 11 octobre 2018 relative à l'institution de la TEOM ;
- La délibération n° 141019-DC-II.2.1 du 14 octobre 2019 relative aux exonérations de TEOM 2020 ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 06 septembre 2021 ;

Considérant :

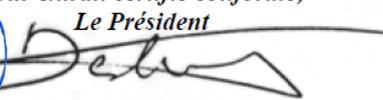
- La possibilité qu'annuellement l'organe délibérant compétent fixe les cas où les locaux à usage industriel et commercial peuvent être exonérés de TEOM ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **EXONERE** de TEOM, pour l'année 2022 conformément à l'article 1521.III du code général des impôts, les entreprises et locaux suivants :
- L'ensemble des entreprises qui ont adressé à la CCT leur demande d'exonération avant le 23 septembre 2021, ci-joint la liste **annexée**, ainsi que celles qui auront adressé leur demande d'exonération, suite au conseil du 23 septembre 2021 et jusqu'au 14 octobre 2021 en y joignant les justificatifs suivants (article 1521.III-1) :
 - Une attestation de leur prestataire privé de collecte et ou de tri et/ou une photocopie de leur contrat,
 - Les photocopies des factures de l'année en cours (les montants peuvent être dissimulés),
 - Un extrait de K-bis de l'entreprise,
 - Une copie de leur dernière taxe foncière.
 - Les professionnels assujettis à la Redevance Spéciale (article 1521.III-2 bis),
 - Les locaux remplissant les conditions et limites fixées à l'article 1521-III-2 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à envoyer, avant le 31 décembre 2021 à la DDFIP, la liste des professionnels exonérés de la TEOM en raison de leur assujettissement à la Redevance Spéciale en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210923-230921-DC-VI-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le prélet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : MODALITES, FOURNITURES ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE COMPOSTAGE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : MODALITES, FOURNITURES ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE COMPOSTAGE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise (arrêté préfectoral du 19 juin 2019) ;
- La délibération n° 2017-DCC-015 du 16 janvier 2017 portant fixation des tarifs pour la régie de recettes permanente pour la prévention des déchets ;
- La délibération n° 151020-DC-III.1 du 8 octobre 2020 relative au compostage et aux tarifs de vente des composteurs ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 06 septembre 2021 ;

Considérant :

- La politique volontariste que mène la Communauté de communes Thelloise afin de prévenir et de diminuer la production de déchets de tous ordres dont une action forte de communication et de sensibilisation au compostage ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** que les habitants pourront acheter 2 composteurs par foyer par tranche de 8 ans ;
- **DECIDE** que les professionnels du territoire pourront bénéficier de la vente de composteurs au même tarif que les particuliers et habitats collectifs ;
- **DECIDE** que les composteurs 400 L pourront également être fournis à titre gratuit pour les projets de compostage des collectivités ;
- **DECIDE** que les accessoires (tiges aératrices et bioseaux) pourront également être donnés à titre gratuit pour les projets des collectivités en cantine ou à visée pédagogique ;
- **DECIDE** le maintien de la gratuité du matériel pour les projets de compostage des collectivités jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- **DECIDE** que la Communauté de communes prendra à sa charge la formation des référents de sites pour les projets de compostage des biodéchets de cantine des collectivités ;
- **VALIDE** les modèles de chartes pour les professionnels, les collectifs et les projets des collectivités.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VI-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise (arrêté préfectoral du 19 juin 2019) ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 06 septembre 2021 ;

Considérant :

- La politique volontariste que mène la Communauté de communes Thelloise afin de prévenir et de diminuer la production de déchets de tous ordres ;
- Les actions prévues dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2017-2021 et reconduites dans le PLPDMA 2022-2027 ;
- Que les déchets végétaux (déposés en porte-à-porte et ceux déposés en déchetteries) représentent environ ¼ de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont principalement des tontes de pelouse et des branchages ;
- Que les tontes de pelouse peuvent être gérées à domicile par paillage et compostage, cependant, les branchages ont besoin d'être broyés pour pouvoir être réutilisés dans les jardins ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **DECIDE** de subventionner l'achat de broyeurs de végétaux à hauteur de :

❖ **Pour les particuliers :**

- subvention de 100 € dans la limite du montant total du prix d'achat tous les 8 ans

❖ **Pour les associations :**

- subvention de 400 € dans la limite de 50% du prix total d'achat tous les 8 ans

➤ **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VI-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : REGLEMENT DU CONCOURS DE RECETTES DE RESTES
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : REGLEMENT DU CONCOURS DE RECETTES DE RESTES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise (arrêté préfectoral du 19 juin 2019) ;
- La délibération n° 2015-DCC-065 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire ;
- La délibération n° 2016-DCC-094 du 30 novembre 2016 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2016-2021 ;
- Les délibérations n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 et n° 2018-DCC-019 du 12 février 2018 étendant à l'ensemble du territoire de la Thelloise le PLPDMA ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 06 septembre 2021 ;

Considérant :

- La politique volontariste que mène la Communauté de communes Thelloise afin de prévenir et de diminuer la production de déchets de tous ordres ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le règlement du concours de recettes de restes **annexé** à la présente délibération ;
- **MANDATE** le Président ou son représentant à effectuer les démarches relatives à la bonne application du présent règlement.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VI-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) – REVISION 2022-2027

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VI.6

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)-REVISION 2022-2027

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La Directive européenne de 2018 ;
- La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire ;
- Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- La délibération n° 2018-DCC-019 du 12 février 2018 étendant le PLPDMA à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Thelloise pour la période 2017-2021 ;
- Le Plan National de prévention des déchets en cours de révision ;
- Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets adopté le 13 décembre 2019 ;

Considérant :

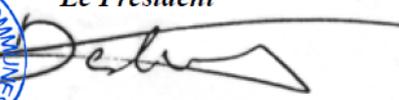
- Que le PLPDMA de la Communauté de communes Thelloise arrive à sa 6^{ème} année en 2021 et doit être révisé ;
- Que ce PLPDMA doit tenir compte des nouveaux objectifs réglementaires qui ont été fixés ;
- Que ce PLPDMA doit être compatible avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Thelloise, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets et Plan National de prévention des déchets ;
- Que la Commission Consultative du PLPDMA s'est réunie le 15 septembre 2021 et que des groupes de travail y ont été constitués afin de définir les actions et les indicateurs associés à ce nouveau programme ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PREND ACTE** du programme de révision du PLPDMA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210923-230921-DC-VI-6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 35 + 2 supplés + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 42

OBJET : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE – CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VII.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale ;
- Les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 consolidant les statuts de la CCT ;
- L'entrée de la commune d'Ansacq dans le périmètre de l'EPCI au 1^{er} janvier 2022 ;
- La délibération n°220621-DC-II.4.1.1 du 22 juin 2021 prononçant la suspension du SCoT et autorisant le recours à un Bureau d'études pour mener à bien la reprise et l'actualisation du SCoT ;

Considérant :

- Que le Bureau d'Etudes Verdi a été désigné pour la reprise et l'actualisation du SCoT ;
- Qu'un calendrier prévisionnel des travaux a été estimé par le Bureau d'études à 12 mois jusqu' à l'approbation du SCoT ;
- Que la création d'un Comité de Pilotage est essentielle pour s'assurer de l'accomplissement et de la réussite du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Que compte tenue de la nature et de l'importance du sujet, il est nécessaire que le dossier soit porté par les élus du Conseil communautaire et qu'une information suivie et constante leur soit faite. Aussi, il est essentiel que les membres constituant ce Comité de Pilotage soient des maires ou bien des adjoints délégués conseillers communautaires ;
- Que le Comité de Pilotage, ainsi créé, décidera des orientations stratégiques et entérinera les résultats. Un comité technique constitué de techniciens référents sur la thématique et de partenaires institutionnels accompagnera le Comité de Pilotage et aura pour mission de suivre techniquement chaque étape et de les soumettre à la validation du conseil communautaire et du bureau communautaire ;
- Qu'enfin, il convient de rechercher toutes sortes de financement, notamment des subventions afin de mener à bien cette mission ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'attribution de la mission de reprise et d'actualisation du SCoT de la Communauté de communes Thelloise au Bureau d'Etudes VERDI pour un montant Hors Taxes de 41 600 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire réaliser toutes les études nécessaires à la reprise et à l'actualisation du SCoT, à rechercher toutes les possibilités de financement et notamment à demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;

Plan de financement prévisionnel relatif aux investissements :
Montant de l'investissement : 41 600€ HT

Dépenses		Subventions		
Mission de reprise et d'actualisation du SCoT				
Montant HT	Montant TTC		Taux	
41 600	49 920	Conseil Département Oise	30 % maximum	8280 €
		DGD	Forfait	25 000 €
Total dépenses TTC	49 920	Total Subventions		33280 €

Soit un taux de subvention de 80 %

Reste à la charge de la Thelloise : 16 640 €

- **PREND ACTE** de la composition suivante du Comité de Pilotage créé dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Patrice GOUIN / David LAZARUS (Chambly)
Noailles, Sainte Geneviève	- Alain DEVOOGHT (Noailles)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précý-sur-Oise	- Bernard ONCLERCQ / Gérard AUGER (Neuilly en Thelle)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Ully-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Alain DUCLERCQ (Mesnil en Thelle) - Lydia BORDERES (Berthecourt) - Jean-Jacques DUMORTIER (Boran sur Oise)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précý, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulangues, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers les Cailloux, Ponchon, Puisieux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Dominique MARGERY (Belle-Eglise) - Gérard PIEUX (Crouy en Thelle) - Patrick CORBEL (Blaincourt les Précý) - Geneviève DELABY (Ponchon) - Thérèse-Marie DESCATOIRE (Dieudonne)

*Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VII-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 34 + 2 supplés + 5 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 41

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – ÉTAT D'AVANCÉE ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VII.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – ÉTAT D’AVANCÉE ET CRÉATION D’UN COMITÉ DE PILOTAGE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-34 ;
- La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015 ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), révisée par le décret du 21 avril 2020 ;
- Le code de l’environnement, notamment ses articles L.2229-25 et 26 et R.229-51 à 59 relatifs au PCAET ;
- Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts de France ;
- La délibération en date du 18 novembre 2017 par laquelle la CCT a confié au Syndicat de l’Énergie de l’Oise (SE60) la réalisation de son Étude de Planification Énergétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du PCAET ;
- La délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018 par laquelle la CCT a prescrit l’élaboration de son PCAET et approuvé les modalités de concertation ;
- L’Étude de Planification Énergétique réalisée par le Syndicat de l’Énergie de l’Oise (SE 60) constituant le volet énergie du PCAET ;
- La délibération n° 250221-DC-V-1.1 du 25 février 2021 approuvant le recours à un Bureau d’études pour la poursuite du PCAET notamment sur les volets Qualité de l’air et séquestration des Gaz à Effet de Serre ;
- L’avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 sur l’Étude de Planification Énergétique menée par le SE 60 ;

Considérant :

- Que la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 a rendu obligatoire l’élaboration des PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et qu’elle place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique » ;
- Que le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique menée par les intercommunalités dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l’adaptation du territoire avec pour objectifs de :
 - Réduire la consommation d’énergie,
 - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
 - Augmenter la production et la consommation locales des énergies renouvelables,
 - Préserver la qualité de l’air ;
- Qu’après l’achèvement de l’Étude de Planification Énergétique, la Communauté de communes Thelloise doit poursuivre l’élaboration de son PCAET notamment sur les volets Qualité de l’Air et séquestration des Gaz à Effet de Serre et qu’en conséquence le Bureau d’études AUDDICÉ a été retenu pour réaliser ces études ;
- Que le plan d’action et les modalités de concertation devront être portés par la CCT, mais également par l’ensemble des communes de l’intercommunalité, des acteurs socio-économiques du territoire, des associations et des habitants. Il conviendra pour cela de mobiliser l’ensemble de ces partenaires locaux via des ateliers thématiques de co-production sur les thèmes pressentis comme prioritaires, la réalisation de documents de communication, etc ;

- Qu'un dispositif de pilotage de suivi et d'évaluation est essentiel pour s'assurer de l'accomplissement et de la réussite du plan par la création d'un Comité de Pilotage. Un premier séminaire de lancement aura lieu le 13 octobre 2021 ;
- Que le Comité de Pilotage, ainsi créé, validera le programme de travail, décidera des orientations stratégiques et entérinera les résultats. Il sera accompagné d'un comité technique du PCAET constitué de techniciens référents sur la thématique et de partenaires institutionnels aura pour mission de suivre techniquement chaque étape d'élaboration du PCAET et de les soumettre à la validation du conseil communautaire et du bureau communautaire ;
- Qu'enfin, il convient d'aller chercher toutes sortes de financement, notamment des subventions afin de mener à bien cette mission ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE (avec une abstention de M. CHATIN),**

- **PREND ACTE** de l'état d'avancée du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire réaliser toutes les études nécessaires à la poursuite du PCAET, à rechercher toutes les possibilités de financement et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;
- **PREND ACTE** de la composition suivante du Comité de Pilotage créé dans le cadre Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Patrice GOUIN (Chambly)
Noailles, Sainte Geneviève	- Benoît BIBERON (Noailles)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise	- Alain GUERINET (Cires les Mello)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Ully-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Carine LUGEZ (Balagny sur Thérain) - Isabelle VILAREM (Boran sur Oise)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précy, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers les Cailloux, Ponchon, Puisseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Pascal POULET (Lachapelle Saint Pierre) - Pascal WAWRIN (Villers Saint Sépulcre) - Dominique MARGERIE (Belle-Eglise)

*Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VII-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DES MENTIONS LEGALES DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VII.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DES MENTIONS LEGALES DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L.112-2 et suivants ;
- La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- La Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;
- L'ordonnance n° 2005-1516 du 08 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- L'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;
- Le décret 2016-685 du 27 mai 2016 autorisant les téléservices tendant à la mise en œuvre du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;
- La Loi n° 2016-1321 du 07 octobre 2016 pour une République Numérique ;
- Le décret 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique ;
- Le décret 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale ;
- La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 ;
- La délibération n° 250221-DC-V.1.5 du 25 février 2021 relative à la dématérialisation des autorisations du droit des sols ;

Considérant :

- Que la loi ELAN a fixé la date butoir du 1^{er} janvier 2022, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par voie électronique pour les communes de plus de 3 500 habitants ;
- Que par la délibération n° 250221-DC-V.1.5 du 25 février 2021, la Communauté de communes Thelloise s'est engagée dans la démarche de la dématérialisation des autorisations du droit des sols afin de répondre à cette obligation et en permettant à l'ensemble de ces communes de déployer ce dispositif ;
- Que la Communauté de communes a procédé à l'acquisition d'une solution de Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) afin de faciliter les procédures administratives des usagers ;
- Que les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont un document contractuel régissant les modalités d'interaction entre le fournisseur d'un service et ses utilisateurs et qu'elles définissent les modalités d'utilisation d'un portail ;
- Qu'il appartient à la Communauté de communes Thelloise d'approuver les Conditions Générales d'Utilisation ainsi que les mentions légales pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme et le suivi des dossiers via le GNAU ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme, jointes en **annexe** à la délibération ;
- **APPROUVE** les mentions légales du portail internet pour le GNAU, jointes à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les communes dans lesquelles ce téléservice sera déployé devront approuver ces Conditions Générales d'Utilisation ainsi que ces mentions légales avant le 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à amender, modifier et mettre à jour les Conditions Générales d'Utilisation afin notamment de les adapter aux évolutions du site, du service, de la législation ou pour tout motif jugé nécessaire.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-VII-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE CHAMBLY-OISE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE CHAMBLY-OISE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-128 du 11 octobre 2018 approuvant la stratégie de développement économique ;
- Le rapport n° VIII.1 du Président ;
- L'avis favorable de la commission développement économique en date du 08 septembre 2021 ;
- Les statuts de l'association Football Club de Chambly-Oise ;
- Le projet de convention ci-annexé ;

Considérant :

- Que cette association représente un réel facteur d'attractivité pour son territoire, ses habitants et ses entreprises ;
- Qu'elle a pour objet la pratique et le développement du football ;
- Que c'est un acteur majeur du territoire grâce à son image très positive et à son exposition médiatique ;
- Que la CCT a défini dans l'axe 1 de sa stratégie de développement économique la volonté de renforcer l'attractivité qualitative du territoire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE (avec un contre de Mme GAUVIN),**

- **APPROUVE** le projet de convention entre l'association Football Club de Chambly-Oise et la Communauté de Communes Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat **ci-annexée** et tous les documents y afférents ;
- **APPROUVE** la durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction exprès de cette convention ;
- **DECIDE** d'attribuer dans le cadre de cette convention une subvention annuelle (1^{er} septembre 2021-31 août 2022) d'un montant de 15 000 Euros ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DCVII-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : CESSION DE TERRAIN

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2a

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 141019-DC-II.4.1.1 du 14 octobre 2019 actant l'acquisition par la SCI LUKA IMMO d'un lot de 2 000 m² au sein du lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 9 juin 2021 ;
- La lettre d'intention d'achat au sein de ce lotissement de la SCI JOCELL INVEST reçue par la Communauté de Communes Thelloise le 1^{er} septembre 2021 ;
- Les statuts de la SCI JOCELL INVEST ;
- L'avis favorable de la commission développement, emploi, tourisme en date du 8 septembre 2021 ;

Considérant :

- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire et particulièrement sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;
- Le projet de lotissement d'activité porté par la Communauté de communes Thelloise situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle, lui appartenant ;
- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de remettre ce lot à la commercialisation à la suite du non-retour de la SCI LUKA IMMO quant à son positionnement définitif sur l'achat de terrain au sein de son lotissement d'activité malgré relances et courrier ;
- Le projet de la société JOCELL INVEST d'acquérir le lot n°2 au sein de l'emprise foncière référencée au cadastre sous le numéro X352-X354, située à Neuilly-en-Thelle, pour y permettre l'accueil de la société ACBM ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'abandon du projet de la SCI LUKA IMMO du fait du non-retour de cette dernière aux relances de la Communauté de Communes Thelloise, pour l'acquisition du lot 2, appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- **DIT** que le lot n°2 est remis à la vente ;

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2a

- **APPROUVE** le principe de la vente à SCI JOCELL INVEST du lot n°2 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 2 041 m² au prix de 61 230 € HT (30 € HT/m²) ;
- **CONFIE** à Maître PICARD-GARSON, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI JOCELL INVEST à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCVIII-2a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : CESSION DE TERRAIN

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2b

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 270619-DC-II.3.2 du 27 juin 2019 actant l'acquisition par la SCI LUKA IMMO d'un lot de 3 000 m² au sein du lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 9 juin 2021 ;
- La lettre d'intention d'achat au sein de ce lotissement de Monsieur LAMAUVE, gérant de la SARL SAINT-PIERRE, adressée à la Communauté de communes Thelloise le 27 août 2021 ;
- Les statuts de la SARL SAINT-PIERRE ;
- L'avis favorable de la commission développement économique, emploi, tourisme, en date du 8 septembre 2021 ;

Considérant :

- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire et particulièrement sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;
- Le projet de lotissement d'activité porté par la Communauté de Communes Thelloise situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle, lui appartenant ;
- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de remettre ce lot à la commercialisation à la suite du non-retour de la SCI LUKA IMMO quant à son positionnement définitif sur l'achat de terrain au sein de son lotissement d'activité malgré relances téléphoniques et courrier ;
- Le projet de la SARL SAINT PIERRE d'acquérir le lot n°3 au sein de l'emprise foncière référencée au cadastre sous le numéro X352-X354, située à Neuilly-en-Thelle, pour y permettre d'y développer son activité ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'abandon du projet de la SCI LUKA IMMO du fait du non-retour de cette dernière aux relances de la Communauté de Communes Thelloise, pour l'acquisition du lot 3, appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2b

- **DIT** que le lot n°3 est remis à la vente ;
- **APPROUVE** le principe de la vente à la SARL SAINT-PIERRE du lot n°3 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 3 010 m² au prix de 90 300 € HT (30 € HT/m²) ;
- **CONFIE** à Notaires et Associés, Sas Daudruy et Associés, implantés à Senlis, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SARL SAINT-PIERRE à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCVIII-2b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : CESSION DE TERRAIN

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2c

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 070319-DC-II-5 du 7 mars 2019 actant l'acquisition d'un lot de 625 m² au sein du lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle, à la SCI MFR ;
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 9 juin 2021 ;
- La lettre d'intention d'achat au sein de ce lotissement de Madame DELAHAYE et Monsieur FERNANDEZ, représentant la SCI MAFLORA, datée du 28 juillet 2021 et adressée à la Communauté de communes Thelloise ;
- Les statuts de la SCI MAFLORA ;
- L'avis favorable de la commission développement économique, emploi, tourisme en date du 8 septembre 2021 ;

Considérant :

- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire et particulièrement sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;
- Le projet de lotissement d'activité porté par la Communauté de communes Thelloise situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle, lui appartenant ;
- Le projet de la société SCI MAFLORA d'acquérir le lot n°4 au sein de l'emprise foncière référencée au cadastre sous le numéro X352-X354, située à Neuilly-en-Thelle, pour y permettre d'accueillir notamment la société ACTORI actuellement implantée à Neuilly-en-Thelle ;
- L'évolution de ce projet de lotissement d'activités qui rend caduque la délibération n° 070319-DC-II-5 du conseil communautaire du 7 mars 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe de la vente à SCI MAFLORA du lot n°4 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 626 m² au prix de 18 780 € HT (30 €/m²) ;

Numéro de la Délibération : 230921-DC-VIII.2c

- **CONFIE** à Maître PICARD-GARSON, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI MAFLORA à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921DCVIII-2c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021
Date de l'affichage : 15 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : TRANSPORT – REGLEMENT INTERIEUR PASS THELLE BUS - MODIFICATIONS
--

Numéro de la Délibération : 230921-DC-IX.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : TRANSPORT - REGLEMENT INTERIEUR PASS THELLE BUS –MODIFICATIONS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 1.2 du 2 mai 2011 adoptant le règlement intérieur du Pass Thelle Bus ;
- La délibération n° 280720-DC-II.3.1 du 28 juillet 2020 modifiant le règlement intérieur du service Pass Thelle Bus en créant une pénalité de 4,40 € applicable aux usagers annulant moins de deux heures avant leur trajet, leur réservation et en intégrant à compter du 31 août 2020 la desserte de la gare de Persan ;

Considérant :

- Que la gare de Laboissière-en-Thelle était desservie du lundi au samedi et qu'étant située hors du territoire de la CC Thelloise, la desserte sera donc possible du lundi au vendredi ;
- Qu'il convient de clarifier les horaires et jours de desserte en transport à la demande (TAD) de la gare de Chambly. En effet, la gare de Chambly est desservie du lundi au vendredi en utilisant la ligne régulière. Il est également possible d'être déposé en gare le samedi entre 6h00 et 9h00 et de 18h00 à 20h00 ;
- Que pour répondre à une forte demande des administrés, il convient de créer un nouvel arrêt à la maison de la santé à Chambly, desservie de 08h à 12h30 et 13h30 à 18h30 du lundi au samedi.
- Que le nouveau marché permet de disposer d'un véhicule supplémentaire. Le parc est composé de 2 véhicules de 22 places et 4 véhicules de 8 places du lundi au vendredi et 2 véhicules de 8 places le samedi ;
- L'évolution de la procédure d'achat des titres de transport (CB/E-Boutique/ MTicket) ;
- Que CFTM étant le nouvel exploitant, il convient de le préciser dans le règlement intérieur et d'indiquer le numéro de permanence du service d'exploitation ;
- Qu'il convient d'apporter une précision pour la ligne régulière Ercuis-Persan sans réservation. L'utilisateur sera sanctionné comme pour ses trajets réservés en transport à la demande ;
- Que pour centraliser toute suggestion ou réclamation des clients, il convient d'inscrire uniquement les coordonnées de l'agence Oise Mobilité, seul interlocuteur à recevoir les demandes ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** la modification des articles 2,3,4,6,11,12 et 17 du règlement intérieur joint en **annexe** du service de transport collectif à la demande et régulier de la Communauté de communes Thelloise ;
- **DIT** que ces modifications sont intégrées dans le règlement intérieur **ci-annexé** consolidé.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-IX-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date de l'affichage : 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 5 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 40

OBJET : TRANSPORT – PASS THELLE BUS - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Numéro de la Délibération : 230921-DC-IX.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**OBJET : TRANSPORT – PASS THELLE BUS - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE
ET LE PRIX DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3 ;
- Le marché de service public de transport collectif de personnes à la demande rendu exécutoire le 23 avril 2018 avec une prise d'effet au 2 juillet 2018 pour une durée d'1 an reconductible deux fois ;
- La transmission par le prestataire, le 22 juin 2021, de son rapport annuel 2020 et la nécessité de son examen lors d'une réunion de l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable de la commission mobilités en date du 14 septembre 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'examen du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de Transport A la Demande transmis par TRANSDEV OISE CABARO ;
- **PREND ACTE** également que ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



[Signature]
Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210923-230921-DC-IX-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 28/09/2021

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 134 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Caroline BILL 4^{ème} Vice-Présidente en charge de l'action sociale communautaire ;

Considérant la nécessité de signer une convention afin d'utiliser le centre aquatique AQUATHELLE situé à CHAMBLY pour le Relais des Assistantes Maternelles et les assistantes maternelles ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de la convention du centre aquatique AQUATHELLE 638 rue Anatole France, 60230 CHAMBLY – pour la fréquentation du complexe AQUATHELLE à compter du 7 septembre 2021 au 28 juin 2022, pour un montant de 46,00 € TTC par heure.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 08 septembre 2021

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
l'action sociale communautaire



Caroline BILL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210908-2021-DP-044-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2021

Affichage : 09/09/2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc.thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 134 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Caroline BILL 4^{ème} Vice-Présidente en charge de l'action sociale communautaire ;

Considérant l'intérêt d'organiser un spectacle pour les fêtes de fin d'année pour le Relais Assistantes Maternelles et les 2 Haltes-Garderies Itinérantes de la Communauté de communes Thelloise ;

Considérant le contrat de vente et le devis n° 858 rédigés par la compagnie « Dans les bacs à sable » du 16 août 2021, spectacle « Noël autour du monde » ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du contrat de vente et du devis avec la compagnie « Dans les bacs à sable », pour une représentation du spectacle « Noël autour du monde » le lundi 13 décembre 2021 à 10h00, à la salle polyvalente rue des écoles à Ercuis, pour un montant de 600,00 € TTC, frais de transport inclus.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 08 septembre 2021

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
l'action sociale communautaire



Caroline BILL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210908-2021-DP-045-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2021

Affichage : 09/09/2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · 60530 Neuilly-en-Thelle · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc_thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)